



SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DE LOIRE-ATLANTIQUE

Bâtiment F – Rue Roland GARROS – Parc du Bois Cesbron – CS 60125 – 44 701 Orvault cedex 01 -

☎ 02-51-80-45-70 - Fax 02 51 82 20 95

SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 26 NOVEMBRE 2015

2015-45 OUVERTURE D'UN POSTE TEMPORAIRE D'UNE DUREE D'UN AN - CHARGE DE MISSION « MONTEE EN DEBIT – PATRIMOINE TELEPHONIQUE »

L'an deux mille quinze, le jeudi 26 novembre, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courrier du 20 novembre 2015, s'est réuni dans les locaux du SYDELA, à Orvault (44), sous la présidence de Bernard CLOUET, Président en exercice.

Nombre de délégués en exercice : 24

Délégués présents : 16

Votants : 16

Titulaires présents :

Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Patrick LEHOURS, délégué du collège électoral de Cœur Pays de Retz
Monsieur Gérard ESNAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson
Monsieur Joseph LAIGRE, délégué du collège électoral de Pornic
Monsieur Pierre-André PERROUIN, délégué du collège électoral de Vallet
Monsieur Gérard BARRIER, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur Serge HEAS, délégué du collège électoral du Castelbriantais
Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale
Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine
Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire

Titulaires absents :

Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique (excusé)
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu (excusé),
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la région de Blain (excusé)
Monsieur Yannis BEILLEVERT, délégué du collège électoral de la région de Machecoul
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la région de Nozay (excusé)
Monsieur Jean-Pierre MARCHAIS, délégué du collège électoral de Loire Divatte
Monsieur David HEMION, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Madame Chantal PAILLUSSON, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur André GUIHARD, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis (excusé)
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon

Délégués suppléants présents et remplaçant un titulaire :

Monsieur Jérôme RIPAYRE, délégué du collège électoral de la région de Nozay
Madame Mireille HOLLOWAN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Loïc MARCHESSEAU, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis

Secrétaire de séance : Jean-Paul LOYER

Affichage le 27 novembre 2015

2015-45 OUVERTURE D'UN POSTE TEMPORAIRE D'UNE DUREE D'UN AN - CHARGE DE MISSION « MONTEE EN DEBIT – PATRIMOINE TELEPHONIQUE »

Vu la loi n°83-54 du 26 janvier 1984, et notamment son article 3,

Il est proposé au comité de créer un poste temporaire d'ingénieur, d'une durée d'un an. La personne recrutée sur ce poste assurera :

- Le pilotage administratif et technique de l'opération de montée en débit qui doit s'achever au cours de l'année 2016,
- Une expertise technique sur l'opération de « recensement du patrimoine téléphonique des communes »

Ce renfort en personnel est de nature temporaire et n'a pas vocation à être pérennisé.

Le comité décide :

- de créer un emploi non permanent de chargé de mission « montée en débit – patrimoine téléphonique » sur le grade d'ingénieur, pour une durée d'un an,
- de retenir les caractéristiques suivantes pour cet emploi :
 - L'agent bénéficiera du régime indemnitaire prévu pour les titulaires de ces grades ainsi que d'un indice de rémunération choisi en fonction de ses diplômes et de ses expériences professionnelles.
 - Avantages annexes : la personne recrutée bénéficiera des titres-restaurants accordés à l'ensemble du personnel.

Le Président,
Bernard CLOUET

